

VŒUX DU MAIRE

LE 16 JANVIER - à 19h salle des fêtes



www.sonchamp.fr

**LA MAIRIE EST OUVERTE
LES SAMEDIS 17 ET 31 JANV.**

Laissez vos articles, petites annonces... sur la boîte mail : journal.sonchamp@gmail.com

BULLETIN D'INFORMATION - JANVIER 2026 - N°432

Responsable de la rédaction : Ysabelle May-Ott, maire de Sonchamp

Comité de rédaction : Alain Resnier, Catherine Jarri, Sabrina Chaudesaigues et Richard Naze

Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h/16h-18h. Samedi 9h-12h

Tél. 01 34 84 41 08 - mairie@sonchamp.fr



*Ysabelle May-Ott,
Maire de Sonchamp
Ainsi que l'équipe municipale
Et le conseil municipal des enfants*

*Vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
et vous présentent ainsi qu'à vos
proches, leurs meilleurs vœux pour
l'année 2026.*

*Nous serions très heureux de vous
recevoir pour la cérémonie des vœux*

*qui se tiendra le
vendredi 16 janvier 2026 à 19h
à la salle des fêtes de la mairie*



**Recensement
de la population 2026
Obligatoire**

Lire page 5



**Le recensement
de la population,
c'est utile pour
toutes les communes !**

Le budget de votre commune
dépend du nombre
de ses habitants
et de sa composition.

Le vendredi 19 décembre une élue et un personnel administratif de la mairie de Sonchamp ont été les victimes d'agressions verbales et physiques perpétrées par un administré mécontent. Cette violence est inqualifiable, et une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Afin de montrer notre soutien aux deux victimes, et pour dénoncer toutes les violences envers les élus et les personnels de mairie qui devraient pouvoir exercer leurs missions dans le respect et la sécurité, la mairie de Sonchamp a été fermée au public les 2 et 3 janvier derniers.

Élus du territoire et citoyens ont condamné à leur tour cet acte inadmissible et apporté tout leur soutien aux victimes de cette agression traumatisante.

Merci pour votre compréhension et votre soutien.

Compte-rendu sommaire
CONSEIL MUNICIPAL du 20 nov. 2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 16.10.2025
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, ADOPTE à la majorité le procès-verbal du 16.10.2025.
CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, ADOPTE l'attribution des subventions comme suit :

DÉTAIL DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES			
Amicale des Sapeurs-Pompiers	350€	Emas	800€
Comité des Fêtes	800€	Sport Rencontre (pas de demande cette année)	-€
Amicale des Anciens Combattants	100€	Jumelage	1000€
Sonchamp Environnement	250€	AS Sonchamp (dans l'attente d'un dossier avant la fin de l'année)	500€
l'USEP (dans l'attente d'un dossier avant la fin de l'année)	500€	Randonneurs sonchampoïs (demande 200 €)	100€
Association Sonchampoise 6ème Art	800€		

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE PLAFOND DU RIFSEEP
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de mettre à jour les plafonds d'attribution des indemnités institués par la délibération du 10 mai 2019,
Article 1 : Bénéficiaires, Article 2 : Parts et plafonds, Article 3 : définition des groupes et des critères, Article 4 : modalités de versement ; Article 5 : sort des primes en cas d'absence ; Article 6 : maintien à titre personnel ; Article 7 : L'organe délibérant, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.
Décide d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er janvier 2025

ANNEXE 1 Plafonds applicables par cadre d'emplois RIFSEEP		
CATÉGORIE A		
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 - Attaché	40 290 €	7 110 €
CATÉGORIE B		
CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Rédacteur avec management	19 660 €	2 680 €
Groupe 2 – Rédacteur sans management	17 930 €	2 445 €
CATÉGORIE C		
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1 350 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1 320 €
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Rédacteur avec management	19 660 €	2 680 €
Groupe 2 – Rédacteur sans management	17 930 €	2 445 €
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	11 340 €	1 260 €
Groupe 2 – Poste sans management	10 800 €	1 200 €
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION - Sans logement à titre gratuit ET CADRE D'EMPLOIS DES ATSEM - Sans logement à titre gratuit		
Groupe	Plafond IFSE	Plafond CIA
Groupe 1 – Poste à responsabilité	12 150 €	1 350 €
Groupe 2 – Poste sans management	11 880 €	1 320 €

Suite du Compte rendu sommaire du CONSEIL MUNICIPAL du 20/11/2025

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU SEY
Madame Le Maire laisse la parole à Luc Janottin
La commune de Sonchamp est située à l'extrémité sud du département dans une zone où les ruptures d'électricité ont été recensées à plus de 180 min l'année dernière. Le réseau aérien est vétuste et alimenté par le nord. Le département voisin qui est l'Eure et Loir pourrait aider en termes de fourniture électrique, mais, ce n'est pas le cas.
Sonchamp fait partie des 97 communes pour l'électricité et 94 communes pour le gaz, ayant délégué au SEY la collecte de la taxe départementale qui est reversée à la commune en 2 fois.
La commune a commencé le déploiement des compteurs communiquant pour le gaz (uniquement les Meurgers sont concernés). Le Mégawatt était de 133 € en 2024, en baisse de 66% par rapport à 2023.
Pour le gaz il faut compter 86 € soit une baisse de 18% sans acheminement et 150 € du Megawatt avec acheminement.
On compte 61 sites de méthanisation en France dont 8 dans les Yvelines dont 2 agricoles et autonome : Sonchamp et Grignon.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE SALAIRE DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de rémunérer 4 € net la feuille de logement d'un agent recenseur
DÉCIDE de rémunérer un forfait de 1 135 € net le coordinateur communal
DIT que des indemnités supplémentaires pourront être données à la fin de la mission
DIT qu'un poste d'un agent recenseur supplémentaire devra être créé au prochain Conseil Municipal suite à la décision de répartition avec l'INSEE.

DÉLIBÉRATION CONCERNANT UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°3 SUR LE BUDGET COMMUNAL
Considérant que sur le chapitre 65 il manque des crédits suffisants pour mandater les dépenses jusqu'à la fin de l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
IMPUTATION	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse de crédits	Baisse des crédits	Hausse de crédits
Chapitre 011 Article 611 contrat de prestations de services Article 615232 entretien et réparation de réseaux	- 5 500 - 5 500			
Chapitre 65 Article 65311 indemnités de fonction (élus) Article 65 313 cotisation de retraite (élus) Article 65 314 cotisation sécurité sociale (élus) Article 65 315 formation (élus)		+ 9 000 + 500 + 1 300 + 200		
TOTAL	- 11 000	+ 11 000		

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la décision modificative N°3 au budget primitif 2025

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AUTORISATION À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET COMMUNAL
Considérant que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, dépenses d'investissement 2025, pour les chapitres suivants (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 040 « opération d'ordre ») :
Considérant qu'il est nécessaire de régler des factures d'investissement pour divers travaux d'investissement sur le budget communal,
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité
AUTORISE Madame le Maire à mandater les différentes factures d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2025, pour les chapitres 20, 21 et 23, du budget communal ci-dessus tels que proposés dans le tableau ci-après :

Article	Libellé	BP 2025	Montant autorisé avant BP 2025 (25%)
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	9 594,80 €	2 398,70 €
2051	Concession et droits similaires	17 543,39 €	4 385,85 €
	Sous-total chapitre 20	27 138,19 €	6 784,55 €
212	Agencements et aménagements de terrains	40 600,00 €	10 150,00 €
2131	Construction bâtiments publics	34 239,25 €	8 559,81 €
2135	Install générales agencement agencements des constructions	31 064,95 €	7 766,24 €
2152	Installations de voirie	401 640,47 €	100 410,12 €
21538	Autres réseaux	7 000,00 €	1 750,00 €

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 20/11/2025

2156	Matériel et outillage d'incendie et défense civile	4 000,00 €	1 000,00 €
2157	Matériel et outillage technique	9 500,00 €	2 375,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	19 200,00 €	4 800,00 €
2182	Matériel de transport	3 000,00 €	750,00 €
2183	Matériel informatique	4 126,63 €	1 031,66 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	1 000,00 €	250,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	359,40 €	89,85 €
	Sous-total chapitre 21	555 730,70 €	138 932,68 €
231	Immobilisations corporelles en cours	165 611,22 €	41 402,81 €
	Sous-total chapitre 23	165 611,22 €	41 402,81 €
	TOTAL	748 480,11 €	187 120,03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, Approuve la décision modificative N°3 au budget primitif 2025

DÉLIBÉRATION CONCERNANT LE LOYER DU 52 RUE ANDRÉ THOME

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A la majorité

DÉCIDE d'accorder un bail de 80 euros hors charges (défini dans le bail) pour le local situé au 52 rue André Thome

DÉCIDE d'établir un bail précaire à partir du 1er janvier 2026

DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS NON DOMICILIÉS SUR LA COMMUNE AU CENTRE DE LOISIRS.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'Unanimité

DÉCIDE d'ouvrir les inscriptions aux enfants extérieurs et non scolarisés à Sonchamp à partir des vacances de décembre 2025.

DÉCIDE de mettre en place un quota de 6 enfants en élémentaire et 4 en maternelle.

QUESTIONS DIVERSES

•VOIRIE / TERRAINS :

- Un habitant avait attaqué la mairie pour un refus d'urbanisme en 2023. Notre avocat a recontacté Mme Le Maire car il devait produire un mémoire de défense pour le 10 novembre, qui a été envoyé au tribunal.
- Le curage des fossés est terminé. Remerciements aux agriculteurs qui ont accepté la terre. La facture a pu être diminuée.
- Broyage des accotements : signature d'un contrat de 3 ans avec l'entreprise de Kevin Roy pour 2 passages par an et 1 fois par an pour le broyage des fossés.
- Echangeur de la Guèpière : les travaux ne sont pas terminés, la DIRIF doit réintervenir d'ici 2 à 3 semaines. La municipalité va demander la copie de l'autorisation qui a dû être produite lors de la construction de l'échangeur pour rejeter les eaux dans les fossés communaux.
- Vidéo protection : une relance a été faite.
- Demande d'un administré pour un passage piéton rue André Thome sortie St Arnoult. Il existe 2 passages piétons en amont et en aval de l'habitation et donc de l'arrêt de bus. Il n'y aura pas de passage piéton supplémentaire.
- Trottoirs : certains trottoirs sont jonchés d'herbe. Il est rappelé que c'est à chacun d'entretenir devant sa propriété
- Balayeuse : elle ne passe plus. La commune a ouvert une réclamation.
- Baudicourt : un habitant avait demandé un dispositif pour faire ralentir les véhicules dans le hameau. Il s'agissait d'un problème de visibilité lors de la sortie de son domicile. La pose d'un miroir a été proposée et effectuée par la commune.

Un autre demande un fil d'eau et de l'éclairage public à proximité. Une étude sera faite et une réponse sera apportée.

- Un problème est soulevé pour la Place de l'Eglise concernant des difficultés de stationner lors des cérémonies et pendant une semaine : Les arrêts sont positionnés une semaine avant la date de la manifestation afin d'avertir les usagers de la place de l'église suffisamment en amont et ainsi éviter les enlèvements en fourrière. Cela ne gêne en rien le stationnement même si les barrières sont avancées pour permettre le nettoyage au plus près des trottoirs.
- Arrêt de bus : trop de véhicules doublent les bus en stationnement sans visibilité et en pleine nuit. La commune fera une demande de ligne continue au Département.

•EVÈNEMENTS

- 15 novembre : Cérémonie hommage à André Thome en présence des autorités et de ses descendants suivie d'une conférence. Un ouvrage a été édité à partir des recherches du général Clémot sous couvert de la SHARY. Des exemplaires sont en vente en mairie :15 euros.
- CME : belle présence des enfants au 11 novembre. Le mandat touche à sa fin. Bon investissement pendant ces 2 ans..

•BÂTIMENTS

- Aménagement terrain rue du gué : un double terrain de pétanque a été réalisé, la plantation des arbres aura lieu début décembre et une clôture en ganivelle acacias sera posée autour du jeu. Des tables et bancs financés par le CCAS ont été commandés.
- CCAS : un atelier cuisine a été programmé et un spectacle aura lieu samedi prochain.
- Une caravane de jeux de l'usine à chapeau sera présente sur la commune tous les 15 jours le vendredi après-midi et reviendra en décembre.

Infos mairie

Suite du Compte rendu sommaire du **CONSEIL MUNICIPAL** du 20/11/2025

•DIVERS :

- 70613 € ont été demandés par la commune à Rambouillet Territoires au titre des fonds de concours 2023,2024 et 2025.
- Notre Dame de la Chrétienté a envoyé un dossier pour le pèlerinage de l'année prochaine.
- AMR78 : notre candidature a été retenue pour la dotation de 50 livres attribués au périscolaire. Mme ADEL a monté un dossier et la commune fait partie des 5 lauréats. Remerciements de la municipalité.
- Facture du SDIS reçue pour l'année 2026 : 61 609 Euros
- Le 3 décembre : Un rendez-vous aura lieu avec le Père de Sevin car l'église de St Martin de Bréthencourt sera en travaux pour plusieurs mois et l'église de Sonchamp va accueillir leurs paroissiens chaque dimanche.
- SEASY : le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu : le prix de l'eau ne va pas changer, uniquement les coefficients.
- Semaine 49 et 51 : A Greffiers et à la Hunière aura lieu un nettoyage des réseaux par surpression car beaucoup d'habitants se plaignent d'avoir de l'eau marron. Le SEASY fera un boitage pour prévenir d'une coupure d'eau. Pour information le coût est d'environ 2 000 euros le km pour nettoyer les réseaux.
- Compteurs d'eau : beaucoup ont été changés avec un équipement de « radiorelève » (avec passage d'une voiture). Les prochains sont changés avec un équipement de télérelève (à distance). Les Trackers évoqués au dernier conseil seront posés en décembre jusqu'à mi-janvier sur la station d'Ablis. D'après les calculs ils seront amortis sur 5 ans.
- Sécurisation des chemins en forêt : un contact a été pris auprès de l'ONF pour vérifier le bois de la folie (les charmes sont malades) et le long de la Rémarde (forêt d'acacias morts). Il est difficile de trouver des exploitants forestiers pour des petites surfaces et le coût est onéreux.

**SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE SONCHAMP
EN TEMPS RÉEL
AVEC ILLIWAP
SUR VOTRE TÉLÉPHONE**



**Sans inscription
Téléchargement gratuit**

Recensement de la population 2026

Cette année, la commune de Sonchamp réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement ! Le papier reste disponible sur demande.

Si vous n'avez reçu aucun document après le 15 janvier, veuillez contacter la commune : 01 34 84 41 08.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.**
- 2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.**
- 3. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.**

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : la mairie : 01 34 84 41 08.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

**Agents
recenseurs
de la
commune**





Les élèves de l'école ont cette année encore pu profiter d'une belle semaine de fête !

Au programme : ateliers de Noël, cinéma, temps de lecture "cocooning", escape game mathématiques, jeux de société, exposition du travail...

La semaine s'est clôturée par un grand et beau repas de Noël ainsi que la venue du père Noël qui avait dans sa hotte de beaux cadeaux pour toutes les classes.

Toute l'équipe vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous souhaite une belle année 2026 !



Les CP ont rendu visite à Madame le Maire

Suite à la venue de Madame Le Maire à l'école pour présenter le drapeau de l'école, les enfants se sont questionnés sur le rôle du maire du village. D'abord, ils ont pensé à une "mère du village". Nous avons donc organisé une visite pour poser nos différentes questions. Nous avons été accueillis par Madame Le Maire, dans la salle du conseil. Il y avait beaucoup de choses à observer, c'était impressionnant. Nous avons pu apprendre qu'en mairie, il n'y avait pas que le Maire qui y travaillait, mais qu'elle devait être entourée par 18 personnes élues par nos parents et les habitants de tous les hameaux. Que cela demandait de passer du temps au téléphone pour résoudre les problèmes et surtout trouver des solutions. Avant Madame Le Maire était maîtresse d'école dans notre école et quand elle a pris sa retraite, elle a voulu s'occuper de la commune. Nous avons pu observer les symboles de la République (comme on avait vu en classe). Mais il y a aussi des cadeaux des habitants de Sonchamp ou de la ville de Fronhausen qui est une ville allemande jumelée avec notre village.

Périscolaire



UN NOËL PLEIN DE MAGIE

À l'approche des fêtes de fin d'année, l'esprit de Noël s'est installé au périscolaire pour le plus grand bonheur des enfants et des adultes.

Tout au long de la période, les enfants ont mis toute leur créativité au service de Noël en réalisant de nombreuses décorations. Ces jolies créations ont permis de transformer la cantine en un espace chaleureux et festif pour accueillir le repas de Noël.

Ce moment très attendu a été l'occasion de partager un repas convivial dans une ambiance joyeuse, réunissant enfants, équipe d'animation et enseignantes.

La magie de Noël était bien présente, notamment avec la visite du Père Noël pendant le repas, pour le plus grand plaisir des enfants.

Un immense merci à Nathalie, notre cheffe, qui nous a régales avec un super repas de Noël. Tout était délicieux, préparé avec soin et bonne humeur, et autant dire que petits comme grands se sont régales !

Pendant cette période festive, deux invités très spéciaux ont également fait leur apparition au périscolaire du soir en primaire : les lutins farceurs Jean-Claude et Bernard. Chaque jour, leurs bêtises ont amusé les enfants, provoquant rires, surprises et beaucoup de discussions animées.

La magie de Noël s'est aussi invitée dès le matin avec le petit bus : les enfants ont eu la surprise de retrouver leur chauffeur déguisé en Père Noël, apportant une dose supplémentaire de bonne humeur pour bien commencer la journée. Ces beaux moments resteront de jolis souvenirs pour tous et témoignent de l'ambiance conviviale, joyeuse et festive qui a régné au périscolaire pendant cette période de Noël.

Ça se passe à Sonchamp



Un service itinérant d'aide aux démarches administratives de la Croix Rouge Française stationnera devant la mairie le

MARDI 20 JANVIER
de 14h à 17h

N'hésitez pas à venir pour que l'on vous aide !

7 MARS 2026
Jeunes chevaux SHF
20, 40,60 kms

8 MARS 2026
Vitesse imposée club
20, 40 kms



RAID DE SONCHAMP

Plus d'infos sur
www.andalus.fr

LE COMITÉ DES FÊTES DE SONCHAMP

Vous propose une sortie au
Théâtre de Paris le
DIMANCHE 29 MARS 2026
à 15 heures

"AMADEUS"

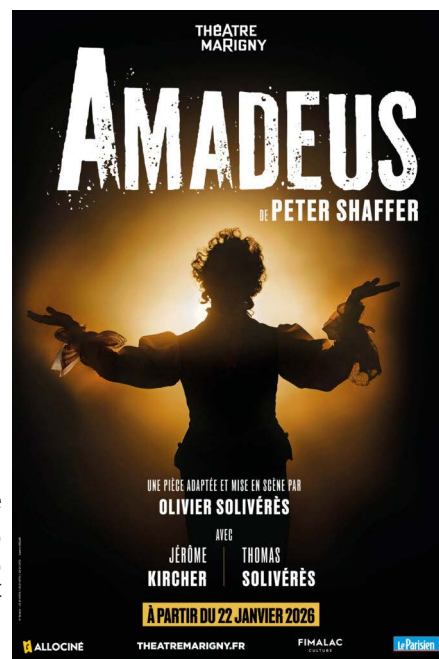
Pièce de PETER SHAFFER

L'adhésion à l'Association est obligatoire, son montant est de 5€ par adhérent. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de l'adhésion.

Pour le bon déroulement de cette journée et la réservation auprès de l'organisateur, nous vous demandons de vous inscrire, **très rapidement**, le dernier délai étant fixé au **20 février 2026**.

Un désistement ne donnera pas lieu à un remboursement s'il intervient après le 24 février 2026.

Les inscriptions des extérieurs ne seront pas prioritaires sur celles des Sonchampoises(e)
Contact : B.MALNOU - L.CAILLAUD : comitedesfetes.sonchamp@gmail.com



BULLETIN D'INSCRIPTION

AMADEUS- 29 MARS 2026 - RÉPONSE POUR LE 20 FÉVRIER 2026 (dernier délai)

À déposer dans la boîte aux lettres de Mme Bernadette MALNOU, 89, rue André Thome SONCHAMP, accompagnée impérativement de votre règlement, chèque libellé au nom du COMITE DES FETES.

NOM

PRÉNOM

TÉL. :

MAIL :

Nombre de personnes :

Adhésion x 5 € =

Sonchampoises x 55 € =

Extérieur x 60 € =

TOTAL = Euros

LIEU DE MONTÉE (cocher la case correspondante)

☐ SONCHAMP à 12h40 ☐ LA HUNIERE à 12h45 ☐ GREFFIERS à 12h50

Les frais de transport (car) sont offerts par le comité des fêtes.

Ça se passe à Sonchamp

SONCHAMP

22ème Salon des Peintres et Sculpteurs

23, 24 & 25 Janvier 2026



Salle des fêtes de Sonchamp

entrée libre

ÉLECTIONS MUNICIPALES



15 et 22 mars
2026

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux et communautaires. Vous pouvez dès maintenant vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous devez effectuer cette démarche :

- **jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus** si vous vous inscrivez en ligne sur le site service-public.gouv.fr

- **jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus** si vous vous inscrivez en mairie.

Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription. Vous pouvez transmettre votre demande directement par courrier à la mairie de votre commune d'inscription.

CALENDRIER

Collecte des déchets
du 01/01/2026 au 31/12/2026



ORDURES MÉNAGÈRES

TOUS LES JEUDIS*



TRI SÉLECTIF - EMBALLAGES - PAPIERS

UN MERCREDI SUR DEUX

JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
7	4	4	1	13	10	8	5	2	14	11	9
21	18	18	15-29	27	24	22	19	16-30	28	25	23



VERRE

UN MARDI SUR SIX

JANV.	FÉVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
13	24		7	19	30		11	22		3	15

SONCHAMP

Jours fériés décalés :
01/01/2026 = 03/01/2026
Les collectes seront maintenues les autres jours fériés.



Pensez à sortir vos bacs la veille au soir





Pour notre dernier atelier de cuisine de l'année, le mardi 16 décembre, nous avons préparé une myriade de plats tous aussi appétissants les uns que les autres.

houmous de pois chiche/ roulé de truite fumée/ tartare de saumon fumé/ saumon gravlax sans oublier une note sucrée rocher coco/ mousse kiwi et ananas/ tiramisu poire chocolat et crème de marron.

L'exécution de tous ces mets demandait parfois un peu de savoir-faire et nous avons apprécié l'accompagnement du chef cuisinier Brayan Mendes et de la diététicienne Laetitia Mendes.

Le meilleur moment restera l'apéro dînatoire qui nous a permis de nous régaler et vint terminer cette initiative très sympathique !

Merci à l'association « Les insatiables » !!!



Ça s'est passé à Sonchamp

MARCHÉ DE NOËL 2025



Le Marché de Noël du 22 et 23 novembre organisé par le Comité des fêtes a été malgré une météo peu favorable, couronné de succès. Les 70 exposants avaient apporté leurs réalisations artisanales tant pour le plaisir des yeux que du palais.

On a pu apprécier le travail des fabricantes de bijoux, d'ouvrages en tissus et en tricot etc.... Les gourmets ont pu apprécier les différents stands de champagne, de charcuterie, miel, pain d'épices et de plantes. Plus de 500 visiteurs sont venus durant le week-end pour acheter des cadeaux. Tous ont pu profiter de l'espace du gymnase joliment décoré pour flâner, boire un vin chaud ou un café et déguster les crêpes. Les enfants sont venus nombreux pour participer à un atelier. Ils ont réalisé de magnifiques chefs d'œuvre, chacun a été récompensé par un beau paquet de bonbons. Bravo au gagnant du panier garni élaboré grâce aux dons de généreux donateurs. Son poids était de 7,9kg. Ce beau moment a pu être organisé grâce au travail des organisatrices et des bénévoles du comité des fêtes (ce qui n'est pas une mince affaire) et de toutes les personnes de bonne volonté qui sont venues donner un peu de temps, d'énergie et de bonne humeur pour que ce marché de Noël reste dans les mémoires.

Nous remercions, Mme le Maire ainsi que le personnel de la mairie et bien sûr les services techniques pour leur aide.

Nous avons hâte de vous retrouver l'année prochaine.



Communiqués

CUI-CUI

AU RESTAURANT DES OISEAUX EN HIVER



LES MENUS SONT VARIÉS

Graines de tournesol, graines plus fines pour les « becs fins », boules (sans filet plastique car c'est dangereux) contenant de la graisse végétale avec avoine, cacahuètes, petits insectes. Sans oublier un peu d'eau, une pomme ou poire qui permettent de compléter le menu.

Petit plus : vous avez planté dans votre jardin, cotonéaster, pommier d'ornement, pyracantha, sorbier des oiseleurs, lierre... une belle aubaine pour certains oiseaux qui en profiteront tout l'hiver !

Il y a un très grand choix de mangeoires à poser ou à suspendre (toujours hors de portée des chats). Ces modèles, installés à bon escient, vous permettront d'attirer un grand nombre d'espèces au jardin.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) recommande de nourrir les oiseaux uniquement en hiver lorsque la nourriture devient rare dans la nature, ce qui favorise leur survie. C'est-à-dire entre la mi-novembre et la fin mars. Cependant, il est important d'arrêter de les alimenter dès l'arrivée du printemps et des beaux jours, car beaucoup d'entre eux sont insectivores à cette saison. Les insectes sont une source plus riche en protéine, indispensable en période de ponte et de nourrissage des oisillons chez une majorité de nos petits passereaux.

L'HIVER PRÉPARE LE PRINTEMPS

C'est également le moment de poser les nichoirs pour les futures couvées. Entre octobre et février, en dehors de la période de nidification, installez les nichoirs à l'abri du vent (généralement, les faces est, sud et ouest sont les plus favorables), à une bonne hauteur pour éviter les prédateurs, éloignés d'au moins 60 mètres pour une même espèce, sur des branches ou supports solides. Vous posez, les oiseaux choisissent ! Attention au diamètre du trou d'entrée. Il cible souvent une espèce en particulier. Renseignez-vous. Afin d'aider à la lutte contre certains insectes comme les chenilles processionnaires, il est recommandé d'installer des nichoirs à mésanges par exemple.

EN JANVIER ON COMPTE LES OISEAUX QUI FRÉQUENTENT MA MANGEOIRE, LE JARDIN OU LE PARC PROCHE

Comme chaque année, janvier est la période idéale pour observer, compter les oiseaux qui fréquentent les mangeoires et passer une heure pour participer au comptage hivernal des oiseaux des jardins proposé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN).

La marche à suivre est simple : prendre une heure de son temps le samedi 24 ou le dimanche 25 janvier 2026

Le comptage est également simple puisqu'on ne conserve que le chiffre le plus grand d'oiseaux de la même espèce vus ensemble. Les livrets que l'on télécharge permettent d'identifier les oiseaux. Les fiches espèces sont également disponibles.

www.lpo.fr/decouvrir-la-nature/fiches-especes

www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-ile-de-france/education-a-la-nature/outils-pedagogiques-lpo-idf2/fiche-inventaire-des-oiseaux



Ce protocole fait partie d'une panoplie appelée « sciences participatives » permettant de renseigner sur les tendances évolutives des populations de diverses espèces et en particulier chez les populations d'oiseaux sur notre territoire national ou local.

Conseil

RAMBOUILLET TERRITOIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PERMANENCE CONSEIL ÉNERGIE

SAMEDI 17 JANVIER
de 9h00 à 12h00
EN MAIRIE DE SONCHAMP

Le service Conseil énergie de Rambouillet Territoires rencontre les habitants du territoire pour les **informer, conseiller et sensibiliser** en leur apportant des informations juridiques, techniques et financières.

- Conseils sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire la consommation d'énergie
- Informations sur les aides financières
- Réflexion en amont des projets de rénovation et de construction
- Solutions concrètes en matière d'**isolation, de chauffage et d'énergies renouvelables**
- Prêt d'une caméra thermique et de kits de mesure

L'objectif : accompagner les ménages en leur apportant des conseils **personnalisés, gratuits et neutres** sur la rénovation énergétique et la réglementation liée à la performance énergétique.

Si vous souhaitez profiter de ces conseils, prenez RDV auprès de Rambouillet Territoires (minimum 2 RDV pour maintenir la permanence) **au 01 83 75 06 05.**

Agenda et petites annonces

10 JANVIER

BELOTE

À PARTIR DU 15 JANVIER
RECENSEMENT

16 JANVIER

VŒUX DU MAIRE

19h00 - salle des fêtes

23 AU 25 JANVIER

22^e SALON DES PEINTRES ET SCULPTEURS

Salle des fêtes



A VOUS DE JOUER
www.avousdejouer.net

Excellente année à toutes et tous, en musique bien sûr !

Il reste quelques places pour les prochains stages à La Coda :



Violon, alto et violoncelle
avec Aurélien Guyot



1 ou 2 soufflants pour compléter le groupe de Jazz
avec Bruno Schorp



Batteur et soufflant bienvenue pour jouer de la Pop !
avec Xavier Llamas



Bienvenue aux guitare et basses pour un week-end exprès pour elles !
avec Xavier Llamas

Tous les stages proposés par A vous de jouer sont sur le site <https://a-vous-de-jouer.net/tous-les-stages/>



★ 2026 ★

Commencez l'Année en Beauté !
pendant une semaine exceptionnelle

Profitez de 10€ offerts
sur toutes les séances
du 26 au 31 janvier

www.chrystellechaude.com

sur RDV: 06 76 90 19 55

22 bis rue des Vallées 78120 Sonchamp



n° Siret : 514 417 815 000 24



Céline

HYPNOTHÉRAPEUTE

Soleil intérieur

Confiance en soi, Estime de soi
Accompagnement Deuil
Libération des blessures
et traumatismes
Addictions et Phobies
Equilibrage énergétique



06 74 42 82 11

soleilinterieurceline@gmail.com

Rdv : Sonchamp et Rambouillet

L'association On Préfère Jouer vous invite
Soirée INAUGURATION

THÉÂTRE IL Y EUT UN SOIR

Vivez ce moment unique :
l'inauguration du Théâtre Il y eut un Soir.

Une soirée inoubliable qui marquera
l'ouverture officielle de ce
nouveau lieu de vie artistique à Rambouillet.

Samedi
10
Janvier 2026

de
20h
à 23h

THÉÂTRE IL Y EUT UN SOIR 23, rue de Clairefontaine - RAMBOUILLET

✓ Première partie
✓ Spectacle inédit par la Cie Il y eut un Soir
✓ Cocktail offert

À partir de 16 ans - Soirée habillée - Sur réservation

www.onpreferejouer.fr

